



L'an deux mille vingt-deux le 20 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis- M. BECHETTI Daniel- M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
Mme VIAUD Isabelle – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard- M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas
M. REGNIERE Patrice – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. BECKER Bernard- M. VINCENT Yvon – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 25 octobre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

15/10/2022

Budget Spanc - Admission en irrécouvrabilité

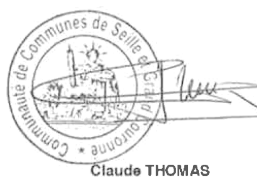
Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, informe que la trésorerie Nancy Municipale a transmis à la Communauté de Communes un état de non-valeur pour différents débiteurs pour lesquels des titres du Spanc, émis à partir de 2019, n'ont jamais été réglés malgré la mise en œuvre de tous les moyens de poursuite ou ont fait l'objet d'un jugement en surendettement.

Il convient donc de passer ces titres en non-valeur pour un montant total de 100.00 € sur le compte 6541 – créances en non-valeurs.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** ces admissions en irrécouvrabilité,
- **Autorise** les modifications budgétaires suivantes :
 - 6541 : + 100.00 €

Ramenant ainsi l'excédent de fonctionnement du budget à 1 553.56 €



CLAUDE THOMAS
2022.10.26 13:04:57 +0200
Ref:20221024_162403_1-1-O
Signature numérique
le Président